

en-dessous du seuil de la pauvreté alors qu'elles ont tant fait par le passé pour leur pays. J'estime qu'une telle situation est un scandale et une honte nationale, surtout quand le gouvernement se permet un déficit de 14.2 milliards par an et que, pour satisfaire à ses caprices ou d'un trait de plume il se permet de dépenser l'équivalent de 1.4 milliards de dollars pour acheter une société pétrolière, initiative qui soit dit en passant ne créera pas un seul emploi nouveau, ne nous permettra pas de produire davantage de pétrole et ne sera d'aucun secours pour notre économie, se permette de laisser ces femmes littéralement se mourir de faim. Je pense que le représentant de St. Catharines (M. Reid) parlera longuement, plus tard aujourd'hui, de ce que je considère une honte nationale.

En un sens, sous le gouvernement actuel, le régime de pensions n'est ni plus ni moins qu'une escroquerie. Ce gouvernement fait constamment allusion à l'augmentation de \$35 dont il a fait cadeau aux personnes âgées l'an dernier. Le ministre en a encore parlé cet après-midi. Je félicite le gouvernement d'avoir respecté au moins une de ses promesses électorales.

Cependant, je lui reproche vigoureusement d'avoir suivi des lignes de conduite fiscales et économiques inconséquentes qui ont anéanti tous les avantages que cette augmentation aurait pu procurer aux personnes âgées. En effet, le sort de tous les retraités et de toutes les personnes à revenus fixes, s'en est trouvé aggravé à tel point qu'à l'heure actuelle, ils luttent pour leur survie, pour surmonter les conséquences terribles d'un taux d'inflation d'environ 12.2 p. 100.

Les régimes de pension, tels qu'ils sont administrés par le gouvernement actuel, constituent une escroquerie parce que, étant donné la méthode de financement utilisée, les cotisations au régime de pensions du Canada sont insuffisantes pour financer entièrement le régime. A l'heure actuelle, les prestations versées dépassent les cotisations. Sous peu, le régime de pensions du Canada devra être financé par une taxe pour être en mesure de verser les prestations promises aux cotisants.

Le régime de pensions du Canada n'offre aucune protection contre l'inflation. Je soupçonne que l'inflation continuera d'aller bon train parce que le gouvernement actuel semble incapable de modifier ses politiques et que la protection qu'il offrira sera totalement insuffisante pour assurer aux Canadiens même le plus minime revenu de retraite et de sécurité.

Je reproche au gouvernement de n'avoir pas su imposer une orientation, quelle qu'elle soit, dans le domaine des pensions et des revenus de retraite, dans le but de régler les problèmes que posent les taux d'intérêt élevés, l'inflation et l'insuffisance des fonds. Voilà les problèmes qui menacent la sécurité et le bien-être de tous les citoyens âgés au Canada.

L'autre secteur dans lequel le gouvernement n'a pas montré la voie en apportant des solutions est celui des régimes de retraite privés. En général, on estime à 4.19 millions le nombre des Canadiens qui cotisent à ces régimes, soit 62 p. 100 de la population. C'est donc dire que la totalité des employés de la Fonction publique et la moitié des travailleurs du secteur privé cotisent à un régime de retraite. Par conséquent, les Canadiens comptent énormément sur ces régimes pour assurer leur sécurité au cours de leurs années de retraite.

● (1640)

Toutefois, la plupart de ces régimes accusent de graves lacunes. La plupart d'entre eux ne prévoient pas de protection

### *Les pensions*

suffisante contre l'inflation. La plupart d'entre eux ne prévoient pas de transférabilité ou de dévolution, et les prestations au conjoint survivant en vertu de ces régimes ne sont pas suffisantes.

Pour que les régimes de pensions privés soient aussi efficaces qu'on le souhaite, le gouvernement doit donner l'exemple en offrant des régimes dont peut s'inspirer le secteur privé—employeurs, employés, syndicats et particuliers—afin que la majorité des régimes privés puissent offrir plus tôt la dévolution, élément qui se révèle bien nécessaire; je me réjouis d'ailleurs que le ministre ait souscrit à cette notion de sorte que la majorité des régimes privés comporteront désormais une disposition relative à la transférabilité complète; je me réjouis en outre que le ministre ait fait savoir que son gouvernement pourrait lui aussi souscrire à cette notion. Il est des plus importantes dans ce grand pays que les régimes de pensions prévoient la transférabilité et permettent à un travailleur de transférer ses avantages au titre de la pension de retraite à un autre emploi ou à une autre province au besoin, et que les dispositions relatives aux prestations versées au conjoint survivant dans le cadre de ces régimes soient mieux élaborées qu'en ce moment. En effet, beaucoup de femmes âgées éprouvent des difficultés à cet égard.

Je sais que dans une large mesure, les pensions relèvent de la compétence des provinces. Je sais également que les efforts déployés par le gouvernement en vue de négocier une entente à ce sujet avec les gouvernements des provinces sont piètres. Ce qui ne nous permet pas d'être des plus optimistes en ce qui concerne l'exemple que pourrait donner le gouvernement pour améliorer les régimes existants.

Le ministre m'a fort inquiété quand elle a déclaré que son gouvernement n'avait pas de principes précis à propos de pensions. Si c'est bien le cas, il est clair que le gouvernement a dispersé ses efforts et qu'il n'est parvenu à rien. Je lui conseille fortement d'adopter des principes qui l'aideraient à régler le dossier des pensions dans son ensemble.

Toutefois, malgré tout cela, j'exhorte le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M<sup>me</sup> Bégin) à prendre à la fois son courage et son humilité à deux mains et à négocier un programme raisonnable qui encouragera le secteur privé à améliorer les régimes existants. Je suis sûr qu'avec la collaboration des gouvernements provinciaux, il sera possible de mettre sur pied un régime privé qui répondra à tous les critères et bien plus, à se comparer aux régimes offerts par le gouvernement.

Il existe un problème que je me dois d'exposer car il est inhérent à la question des retraites, c'est celui de l'évolution démographique et du vieillissement de la population. Chacun sait que l'âge moyen de la population canadienne va changer de façon spectaculaire d'ici les prochaines années. Ce changement signifiera que le Canada verra le pourcentage de personnes âgées et de pensionnés augmenter régulièrement et du même coup—et c'est là le point critique—sa population active diminuer considérablement.

Selon les prévisions de Statistique Canada, le pourcentage de Canadiens de plus de 65 ans doit augmenter, passant du taux actuel de 9 p. 100 à 20 p. 100 au début du XXI<sup>e</sup> siècle. Cela signifie que le nombre de personnes âgées va plus que doubler. Le pourcentage des personnes âgées, c'est-à-dire celles de 65 ans et plus, qui sont à la charge de la population